

**Avis n° 2009/07-11 relatif  
à l'habilitation de l'École nationale de la statistique et de  
l'administration économique  
(ENSAE)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

L'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) était habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur jusqu'à l'année universitaire 2008-2009 incluse.

L'école n'a pas déposé de dossier de renouvellement de son habilitation pour la rentrée 2009 et ne s'est pas manifestée.

La Commission prend acte que cet établissement ne recrutera pas d'élèves-ingénieurs à la rentrée 2009 et qu'il ne pourra délivrer le titre d'ingénieur diplômé qu'aux élèves recrutés les années précédentes

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 7 juillet 2009

Le président



Bernard REMAUD